



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

# COMMUNIQUÉ

## Oui, à la revalorisation de la valeur du point indiciaire, mais ...

*Communiqué de la FA-FPT suite à la réunion de bilan de la concertation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations du 7 février 2013 en présence de Madame la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu*

La FA-FPT s'est positionnée sur les deux mesures d'urgence d'application immédiate suivantes :

- Revalorisation des rémunérations par augmentation de la valeur du point. Pour que cette disposition soit significative, elle ne saurait être inférieure à 3 %. Dans le cas contraire, toute revalorisation inférieure à 3 % devrait s'accompagner de mesures indiciaires ciblées pour les plus faibles niveaux de rémunération.
- Abrogation immédiate de la journée de carence, afin de tourner de manière définitive la page de cette disposition injuste et contraire aux règles élémentaires de santé publique.

Pour la suite des négociations et selon les orientations proposées par la ministre, la FA-FPT a pris acte avec satisfaction du dé contingentement du 8<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 6 de rémunération de la catégorie C.

Les perspectives de remise en cause de la Prime de Fonction et de Résultat (PFR) tout comme le rééquilibrage des traitements entre la indiciaire et la part indemnitaire, ou encore la refonte des grilles indiciaires, nous apparaissent comme l'expression d'une volonté concertée d'améliorer la situation des agents de la Fonction publique.

La prochaine réunion de cadrage de ce programme pluriannuel devrait avoir lieu au courant du mois de mars. Parmi les objectifs évoqués figure la refonte des grilles de la catégorie C pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Nous attendons les premières traductions concrètes de ces déclarations.